

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,  
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 55 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

**RAPPORT N° 210707-08-DEV-**

**PARC D'ACTIVITÉS DU CAMOU :  
DEMANDE DE PORTAGE DU BATIMENT ARTASO  
PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL**

M. OXIBAR rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Béarn a acquis en 2020, par voie de préemption, le bâtiment ARTASO (friche artisanale) situé sur le Parc d'Activités du Camou à Bidos, cadastré AB 135 et AB 42 lieu dit Camou.

La préemption de cet ensemble immobilier a été motivée par une nécessaire intervention de la collectivité pour proposer un aménagement indispensable aux renouvellements urbains. Des travaux de déconstruction devront être réalisés avec une éventuelle dépollution du site qui n'est pas à exclure.

Dans ce contexte, la CCHB sollicite l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Béarn Pyrénées pour procéder à la fois aux études, mais également aux travaux de dépollution, désamiantage et de déconstruction permettant d'accueillir une nouvelle activité comparable (artisanale).

Cette solution permet notamment de bénéficier du fonds friche de l'EPFL à hauteur de 50% de l'opération.

Au regard des montants supposés élevés des travaux, il est proposé une cession à l'euro symbolique. Seule cette vente à l'euro symbolique permettra d'engager l'aménagement nécessaire indispensable à la disparition de cette friche artisanale sur la zone d'activités du Camou.

La convention de portage entre l'EPFL et la CCHB pourrait s'établir sur 8 ans

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe Zone d'Activités du Camou.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention (Mme PASTOR)

- **DECIDE** de céder à l'EPFL Béarn-Pyrénées à l'euro symbolique l'immeuble ARTASO cadastré, AB 135 et AB 42 lieu dit Camou à Bidos,
- **DECIDE** de mandater l'EPFL Béarn-Pyrénées pour procéder aux études et travaux nécessaires pendant la période de portage,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de portage d'une durée de 8 ans et les pièces y afférentes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et tout acte afférent à ce bâtiment,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY